

## L'étude qui calcule nos pollutions

**On émet 1,6 million de tonne équivalent carbone dans les communes du Pays Yon et Vie. Logements et transports en sont les principaux responsables.**

Pourquoi ? Comment ? Que révèle l'étude ? Que nos émissions de gaz à effet de serre représentent 1,6 million de tonne équivalent carbone. Une tonne, cela vaut un an de chauffage au gaz pour un logement de trois pièces ou 14 000 km pour une voiture. Nos déplacements pèsent d'ailleurs près de 46 % du total. Le bâtiment, à travers l'énergie consommée, constitue le deuxième poste le plus « polluant » (25 %). Le secteur résidentiel, qui compte 50 000 logements, génère la moitié de ses émissions. Pourquoi cette étude ? Pour lutter contre le réchauffement climatique. Les 23 communes du Pays Yon et Vie ont décidé de réaliser leur bilan carbone (lire Ouest-France du 13 février). C'est une photographie de l'impact

de nos activités sur l'environnement. A partir de ces résultats, les élus pourront élaborer « un plan climat », un document qui cible les actions les plus efficaces pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. En France, le Grenelle de l'environnement a fixé une baisse de 3 % par an. Quelles sont les pistes envisagées ? Favoriser les transports collectifs et l'isolation des logements. Ainsi, si 50 % des habitations étaient rénovées d'ici 2020, on réduirait les émissions de 5 %. Après l'été, des groupes de travail vont être créés pour définir des actions. Elles seront débattues, avec le grand public, au début de l'année 2011 et donneront lieu, au printemps prochain, à la rédaction de fiches ciblant les bonnes pratiques. Quel rôle vont jouer les collectivités ? Celui du moteur, à travers un devoir d'exemplarité. L'étude a calculé qu'elles émettaient 5 % des gaz à effet de serre. D'ici 2015, elles ambitionnent de

diminuer leur consommation de 11 %. Comment ? En favorisant les groupements d'achats pour les fournitures, en agissant sur l'éclairage public... **«Cela implique un changement de comportement, reconnaît David Bréhon, du cabinet Climat mundi, qui a réalisé l'enquête. L'idée, c'est de promouvoir des actions simples. Par exemple, certaines postes pourraient développer le télé-travail. Le faire une journée par semaine, c'est 20% de déplacements en moins.»**

**Jean-Marcel BOUDARD.**